



**Agrandissement du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent :
un pas important vers la protection du béluga**

Rimouski, le 07 février 2023 – Dans la foulée de la [COP15](#) qui a eu lieu à Montréal en décembre dernier, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) a adressé une demande formelle d'agrandissement du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, au moyen d'une lettre envoyée au ministre responsable de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), M. Charrette. Cette mesure s'avère être un pas important vers la protection de la biodiversité de l'estuaire maritime, et plus particulièrement du béluga du Saint-Laurent et de son habitat, surtout dans un contexte où la vigilance est de mise par rapport aux activités ayant lieu dans cette zone, telles que le dragage d'entretien aux ports de Rivière-du-Loup et de Gros-Cacouna.

Un intérêt de longue date

Depuis le début des années 2000, le CREBSL contribue aux différentes initiatives visant la protection de l'estuaire du Saint-Laurent, suit avec intérêt les démarches gouvernementales pour la [mise en place d'un réseau d'aires marines protégées \(AMP\) dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent](#), et veille à ce qu'un statut légal de protection soit accordé aux espaces marins ciblés. D'ailleurs, l'organisme fut l'un des acteurs régionaux ayant donné son appui et participé à la création du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent.

Un bon pas, mais du chemin reste à parcourir

L'agrandissement du parc marin est l'option la plus pertinente pour faciliter la mise en place et la gestion d'une AMP englobant l'habitat essentiel du béluga. Néanmoins, cette mesure ne suffit pas à couvrir tout le milieu riche et exceptionnel à protéger qu'est celui du Saint-Laurent. Le CREBSL tient à souligner l'importance de poursuivre la démarche relative au processus prévu de désignation des autres AMP dans l'estuaire maritime et le golfe, pour ainsi établir un réseau qui est significatif et efficace. Honorer cet engagement permettra non seulement de contribuer à l'atteinte de la cible de conservation à l'échelle provinciale d'au moins 30 % du territoire québécois d'ici 2030, mais aussi de créer une zone tampon autour du parc marin et d'assurer une connectivité avec les milieux insulaires.

Le CREBSL unit sa voix à celle d'autres intervenants qui revendiquent l'agrandissement du parc marin Saguenay–Saint-Laurent, permettant ainsi de poser un jalon important pour la protection du béluga du Saint-Laurent, une espèce menacée et unique au monde.

- 30 -

CONTACT :

Julia Santos Silva, agente de projet – soutien aux dossiers environnementaux
Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent
Courriel : j.santos.silva@crebsl.com
418-721-5711, poste 208